



# DOSSIER D'INSCRIPTION

## Saison 2024-2025

### Bonjour et bienvenue chez Les Aigles !

Afin de participer aux entraînements et aux rencontres vous devez fournir au club un dossier de demande de licence **COMPLET**. Vous avez au maximum deux entraînements d'essai pour prendre votre décision. **Pour ces deux entraînements, c'est votre assurance qui sera utilisée si besoin. L'assurance du club ne pourra être prise en compte.**

### BULLETIN D'ADHÉSION

L'athlète (Nom et Prénom) .....désire adhérer à l'association des Aigles dans la section.....

Je m'engage donc à payer la cotisation annuelle correspondant à ma catégorie **et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur que j'accepte sans réserve** (ci-joint en annexe). Je me réserve le droit de demander communication et rectification de toutes informations me concernant dans tout fichier à usage de l'association conformément à la loi informatique et liberté 78-17 du 06 janvier 1978.

La signature du dossier licence constitue une autorisation pour faire appel aux services d'urgences qui prendront les mesures qui s'imposent en termes d'hospitalisation ou d'intervention.

Votre signature vaut également autorisation pour le droit à l'image, cela autorise, l'association des Aigles, à me photographier, filmer, enregistrer, interviewer, ... dans le strict cadre des activités sportives et manifestations des Aigles, puis à les produire et diffuser sur des supports de communication (affiches, site web, vidéos promotionnelles, réseaux sociaux, presse...). Je suis informé(e) que cette prestation et déclaration ne peuvent donner lieu à aucune rémunération. Cette autorisation est donnée pour une durée d'une année à compter de la signature de la présente.

Date :

Signature de l'athlète :

ET

Date :

Signature du responsable légal :

## DOCUMENTS A FOURNIR

- En cas de première licence :
  - Le présent dossier
  - Le règlement de la licence
  - Le chèque de caution pour la tenue de match
  - Le règlement du matériel en cas de location (casque et/ou épaulière)
  - Le(s) chèque(s) de cautions en cas de location de matériel
  - Un certificat médical (voir paragraphe « visite médicale »)
  - Une photo d'identité
  - Une photocopie d'une pièce d'identité recto-verso
- En cas de renouvellement de licence :
  - Le présent dossier
  - Le règlement de la licence
  - Le chèque de caution pour la tenue de match
  - Le règlement en cas de location de matériel (casque et/ou épaulière)
  - Le(s) chèque(s) de cautions en cas de location de matériel
  - Un certificat médical (voir paragraphe « visite médicale »)

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

### Personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

## FICHE MÉDICALE

Mentions particulières (allergie, maladie, prise de médicaments, antécédents traumatiques, traitement médical, ...) :

.....  
.....

## VISITE MÉDICALE

Le certificat médical n'est à fournir qu'en cas de 1<sup>ère</sup> licence pour les personnes majeures, ou si vous avez répondu positivement à l'une des questions du questionnaire de santé QS-Sport CERFA 15699\*01, ou si votre dernier certificat médical date de plus de 3 ans.

La visite médicale doit obligatoirement être effectuée par un médecin du sport en cas de surclassement et pour les catégories Football Américain, Flag et Cheerleading. Dans tous les autres cas, la visite médicale peut être faite par un médecin généraliste.

Les mineurs ne sont pas tenus d'apporter un certificat médical même en cas de première licence, le questionnaire est suffisant si toutes les cases sont cochées non.

Nous vous invitons à adhérer au contrat « SMACL » si vous ne possédez pas, par ailleurs, d'un contrat de prévoyance adapté via le formulaire joint.

## DÉCLARATION D'USAGE DE CERTAINS MÉDICAMENTS

L'utilisation de certains médicaments nécessite, dans le cadre de la lutte contre le dopage, d'être déclaré ou autorisé, selon le cas. Tous les renseignements sont indiqués sur le site de l'agence française de la lutte anti dopage (AFLD) <https://www.afdl.fr/> .

## SPONSORING

Les forces vives d'un club sont les joueurs, les entraîneurs, les bénévoles et les partenaires.

Ces derniers sont indispensables pour soutenir la politique de développement du club et améliorer les conditions d'entraînement et de match des joueurs. Vous connaissez forcément un chef d'entreprise (peut-

être vous-même êtes entrepreneur) qui se passionne pour le sport ou qui souhaite s'engager dans la vie associative de sa région. Sollicitez-le pour apporter un soutien financier au club des Aigles.

## TARIFS ANNÉE 2024-2025

SECTIONS	ANNEE DE NAISSANCE	TARIFS
Cadet U17	2010-2009-2008	170€
Junior U20	2007-2006-2005	190€
Senior	2004 et avant	250€
Flag	2007 et avant	140€
Double licence flag	2006 et avant	50€

## TYPE DE PAIEMENT

Nous vous rappelons qu'aucune somme ne sera rendue en cas d'abandon du licencié ou de tout évènement imprévu (sauf précision du club).

- Virement bancaire (RIB en annexe) En 4 fois jusqu'à décembre 2024
- Chèque bancaire En 4 fois jusqu'à décembre 2024
- Chèques vacances et/ou chèques Sport (+2,5% de frais de dossier)
- Carte Pass Région (Chèque Caution de 30 € Obligatoire) N° carte : .....

## LOCATION D'ÉQUIPEMENT FOOTBALL AMERICAIN

Location Tenue de match :

<b>SECTION SENIOR – TENUE FOOTBALL AMERICAIN</b>	<b>Un chèque de caution (non encaissé) de 250€</b>
--	--

Location équipement individuel :

SECTIONS	1 <sup>ère</sup> année		2 <sup>nde</sup> année		3 <sup>ème</sup> année et les suivantes	
	Casque	Epaulière	Casque	Epaulière	Casque	Epaulière
U17 – U20	30 €	30 €	40 €	40 €	50 €	50 €
SENIORS	30 €	30 €	50€/an pour casque et 50€/an pour épaulières			
Toutes Sections	Un chèque de caution (non encaissé) de 150€ par équipement (150€ casque +150€ épaulière) soit 300€ pour casque et épaulière.					

Matériel(s) loué(s) :  Casque  Épaulière

**Le club des Aigles loue tout équipement dans la limite de ses stocks disponibles.**

**Le chèque devra être à l'ordre « Les Aigles » et remis en même temps que le dossier licence.**

**Le non-respect d'une ou plusieurs de ces règles entraînera l'encaissement de tout ou partie du montant de la caution.**

**Nom et prénoms (Nom et prénom du responsable légal pour les mineurs) : .....**

**Le : .....**

Signature du licencié ou du représentant légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »

AGRAFEZ VOTRE (VOS) CHEQUES DE CAUTION ICI



## QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR EN VUE DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE

*Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.*

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

***Si vous avez répondu NON à toutes les questions :***

*Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.*

***Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :***

*Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.*

*\*Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié*

**Fédération Française de Football Américain**

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

www.ffa.org - [viesportive@ffa.org](mailto:viesportive@ffa.org)

Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z

## QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

*Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.*

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : une fille  un garçon

Ton âge :

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.*

### Fédération Française de Football Américain

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

[www.ffa.org](http://www.ffa.org) - [viesportive@ffa.org](mailto:viesportive@ffa.org)

Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z

## AUTORISATION PARENTALE EN CAS D'ACCIDENT AVEC OU SANS SURCLASSEMENT

Je soussigné (e) M., Mme .....  
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur : .....

Né(e) le: ..... / ..... / ....., à .....

et l'autorise à pratiquer le .....

en compétition, avec autorisation médicale pour la saison 2024-2025 au sein de l'association

sportive : .....

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

**Signature :**

Je soussigné (e) M., Mme .....  
(Nom et Prénom du responsable légal)

Certifie être le responsable du mineur : .....

Né(e) le: ..... / ..... / ....., à .....

et l'autorise à pratiquer le .....

(Discipline pratiquée)

en compétition, dans la catégorie immédiatement supérieure à celle de son âge avec autorisation

médicale pour la saison 2024-2025 au sein de l'association sportive : .....

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

**Signature :**

### Fédération Française de Football Américain

2 rue du Centre – Immeuble ATRIA – 93160 NOISY LE GRAND - Tél : 01 43 11 14 70 - Fax : 01 43 11 14 71

[www.ffa.org](http://www.ffa.org) - [ffa@ffa.org](mailto:ffa@ffa.org)

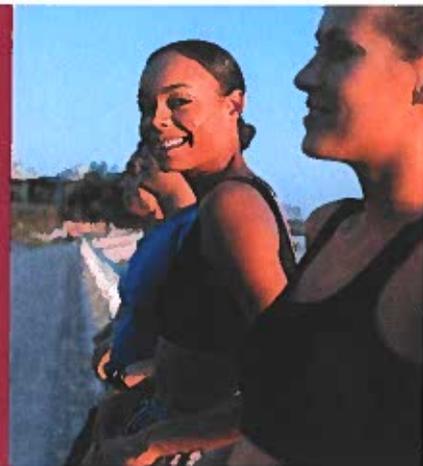
Fédération affiliée au CNOSF – Agrément Ministériel n°75 S 270

Fédération Sportive régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 – SIRET n°348 985 276 00040 / APE n°9312 Z



# Votre bulletin de souscription

Garantie individuelle accident complémentaire



Contrat collectif « Individuelle accident complémentaire » à adhésion facultative souscrit par la fédération auprès de SMACL Assurances.

Il est destiné à couvrir les licenciés ou les pratiquants occasionnels non licenciés qui souhaitent bénéficier de garanties complémentaires allant au-delà du régime de base offert par la licence.

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION À RETOURNER À

SMACL Assurances - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9,  
accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de l'option choisie.

À réception, vous serez adressées les conditions particulières récapitulant les caractéristiques de votre souscription.

### ASSURÉ

Mme  M.

Nom :	<input type="text"/>	Nom de naissance :	<input type="text"/>
Prénoms :	<input type="text"/>	Date de naissance :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>	E-mail :	<input type="text"/>
Profession :	<input type="text"/>		
Nom du club affilié :	<input type="text"/>		

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information du contrat d'assurance souscrit par la fédération et notamment la garantie Individuelle accident complémentaire ayant pour objet l'indemnisation des accidents corporels suite à un accident survenant dans le cadre des activités garanties au titre du contrat de la fédération et ce, en complément du régime de base offert par la licence.

et

Décide de souscrire cette option Individuelle accident complémentaire à effet du lendemain de la réception du bulletin. Les garanties prennent fin au 31 juillet suivant.

### DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ

Mes héritiers légaux dans l'ordre successoral

Autre désignation :

La clause bénéficiaire désigne la (ou les) personne(s) qui percevront le capital du contrat en cas de décès de l'assuré. Elle doit donc impérativement être adaptée à la situation familiale, aux objectifs et à la volonté de l'assuré. Aussi, afin d'éviter toute ambiguïté sur l'identité des bénéficiaires ou de prévenir une éventuelle situation de déshérence, l'assuré doit porter une attention particulière à sa rédaction.

Il s'agit de bénéficier de garanties complémentaires au contrat de base « Individuelle accident corporel » proposée par la fédération, soit, au choix :

- **un capital Décès**
- **un capital Invalidité** : un capital invalidité dont le montant est fixé ci-dessous selon la catégorie de bénéficiaires. Aucune indemnité ne sera versée lorsque le taux d'invalidité est inférieur à 5 %.
- **des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale** :
  - indemnité, destinée à compenser une perte réelle de revenus ou un manque à gagner justifié, est versée à compter du 8<sup>e</sup> jour suivant la date de l'accident et pendant un maximum de 365 jours répartis sur 2 ans ;
  - incapacité temporaire cesse dès que l'assuré est en mesure de reprendre, même partiellement, ses occupations ou dès la consolidation médicale de son état.

La date de consolidation des blessures et la durée de l'incapacité temporaire totale sont fixées par le médecin-expert désigné par SMACL Assurances.

Assuré	Formule	Montant du capital DECES	Montant du capital INVALIDITÉ (100 % invalidité) (*)	INDEMNITÉS JOURNALIÈRES Montant / jour	TARIF FORFAITAIRE TTC	COCHER LA FORMULE CHOISIE
Licencié (ou pratiquant occasionnel non licencié)	1	15 000 €	31 000 €		25 €	<input type="checkbox"/>
	2	30 000 €	61 000 €	15 €	55 €	<input type="checkbox"/>
	3	50 000 €	75 000 €	30 €	80 €	<input type="checkbox"/>

(\*) Montant obtenu en multipliant le capital par le taux d'incapacité permanente résultant de l'accident.

Je ne souhaite pas recevoir les offres sur les autres produits et services de SMACL Assurances

J'accepte de recevoir les offres commerciales des partenaires de SMACL Assurances

• Vous reconnaissez avoir pris connaissance des documents d'information sur le produit d'assurance Individuelle accident complémentaire et de la notice d'information du contrat d'assurance souscrit par la fédération et définissant :

- les garanties et notamment la garantie Individuelle accident complémentaire ayant pour objet l'indemnisation des accidents corporels suite à un accident survenant dans le cadre des activités garanties en complément du régime de base de la licence ;
- leurs modalités d'entrée en vigueur ;
- les formalités à accomplir en cas de sinistre.

et vous certifiez en avoir pris connaissance avant la signature du présent bulletin de souscription.

• Vous reconnaissez que votre contrat ne pourra prendre effet au plus tôt que le lendemain du jour de réception par SMACL Assurances.

Fait à  le  /  / 20

**Vos données personnelles** : SMACL Assurances et SMACL Assurances SA, en qualité de responsables conjoints du traitement, recueillent et utilisent vos données personnelles pour la souscription, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance. Vos données peuvent également être traitées dans le cadre de nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude mis en œuvre dans l'intérêt légitime de SMACL Assurances, de SMACL Assurances SA et de leurs assurés. Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données ou l'exercice de vos droits (accès, rectification, opposition, etc.), consultez notre espace dédié « Données personnelles » sur notre site internet ([www.smacl.fr/donnees-personnelles](http://www.smacl.fr/donnees-personnelles)) ou contactez le Délégué à la protection des données : [protectiondesdonnees@smacl.fr](mailto:protectiondesdonnees@smacl.fr)

Signature du représentant

Contrat assuré par **SMACL ASSURANCES** - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 301 309 605 141.  
Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.  
Géré par **SMACL ASSURANCES SA** - Société anonyme au capital de 138 801 048 euros, entreprise régie par le Code des assurances. RCS Niort n° 833 817 224.  
Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.



04/2024 - Conception : Direction développement et communication SMACL Assurances. Photo : Freepik.





## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CA DES SAVOIE 05/08/2019  
CHAMBERY BISSY 00853  
Tel. 0479446050 Fax. 0479969954

**Intitulé du Compte** :ASSOC. LES AIGLES FOOTBALL  
AMERICAIN ET FLAG FOOTBALL  
  
32 CHEMIN DE SAINT SIMOND  
  
73100 AIX LES BAINS

### DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18106	00810	85331171050	03

**IBAN** (International Bank Account Number)

FR76 1810 6008 1085 3311 7105 003

**Code BIC** (Bank Identification Code) - Code swift:

AGRIFRPP881

MERCI ET BELLE SAISON A TOUTES ET TOUS

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION**

Le conseil d'administration du Club des Aigles, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement.

Pour le bon déroulement des activités, le conseil demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur du club en même temps qu'il prend sa licence.

**Les dirigeants dirigeant, les entraîneurs entraînent, et les parents confient leurs enfants à ces derniers en se tenant à leur rôle de parents ; inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir-vivre indispensable à la vie en collectivité.**

## **ARTICLE 1 : RAPPEL DES BUTS ET MOYENS**

L'association sportive Les Aigles propose aux adhérents la pratique en loisir et compétition du football américain, du cheerleading et du flag football.

L'association est affiliée à la Fédération Française de Football Américain et travaille en collaboration avec la Ligue Régionale Auvergne Rhône-Alpes de Football Américain.

L'association assure à ses adhérents tous les éléments nécessaires à la bonne pratique de ces sports : locaux, terrains, location de matériel de protection, encadrement ... en partenariat avec la commune de résidence.

## **ARTICLE 2 : ADMINISTRATION ET DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION**

Conformément aux statuts, les adhérents élisent le conseil d'administration lors de l'assemblée générale ordinaire.

Ce conseil élit en son sein le bureau.

Des commissions particulières seront instituées à la suite de l'élection du conseil d'administration. Chacune d'entre elles sera animée par un responsable placé sous l'autorité du président.

## **ARTICLE 3 : INSCRIPTION**

Les tarifs (cotisation, participations diverses) sont fixés annuellement par l'assemblée générale ordinaire. Ils tiennent compte des parts fédérales et régionales, le cas échéant.

Aucun remboursement du paiement de la licence ou de la location ne pourrait être effectué en cas d'arrêt de la pratique en cours d'année, quelle que soit la raison.

Le règlement pourra être effectué en plusieurs versements (4 au maximum) mais devra être achevé avant la fin de l'année civile d'inscription.

Aucune inscription ne sera acceptée si l'adhérent ne constitue pas de dossier complet et s'il ne remplit pas les conditions d'âge requises pour la catégorie ou il souhaite s'inscrire.

Chaque membre est assuré lors des entraînements et des événements proposés par le club, par le biais de la licence fédérale.

Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive devra également être présenté le cas échéant pour valider cette inscription.

Les athlètes s'engagent à ne pas tenir responsable le club des Aigles en cas de blessure ou accident, lors d'entraînement effectués sans licence et à se servir de leur assurance personnelle pour couvrir l'incident.

#### ARTICLE 4 : AMENDES

Tout adhérent sanctionné par une amende décidée par les diverses commissions ou organes de disciplines de la FFFA ou de la LARRAFA devra intégralement rembourser les sommes engagées par l'association sportive sur décision du bureau des Aigles.

#### ARTICLE 5 : EQUIPEMENT DES JOUEURS DE FOOTBALL AMERICAIN

L'association met à disposition des adhérents, du matériel collectif pour les besoins des entraînements et des rencontres, ainsi que du matériel individuel.

Le matériel individuel de protection (casque et/ou épaulière) et la tenue de match sont loués pendant la durée d'une saison sportive.

Les joueurs de football américain se présenteront avec une tenue correcte et propice à la pratique de ce sport ainsi qu'avec toutes les protections individuelles obligatoires (épaulière, casque, protections genoux, cuisses, hanches, coccyx et protège dents ni blanc ni transparent) et des crampons homologués par la fédération, à tous les entraînements et matchs.

Les couleurs obligatoires lors des matchs sont : casque blanc, grille rouge, maillot et pantalon du club, chaussettes rouges.

##### - Pour le matériel individuel (casque et épaulière) :

L'adhérent s'engage à entretenir ce matériel et à signaler tout problème durant la saison, L'équipement contribue à la protection du joueur, le joueur a donc la charge de son entretien, notamment en termes de propreté : le casque notamment doit être régulièrement lavé (à l'eau claire et au savon, pas de dissolvants, pas d'éponges récurrentes) et les vis resserrées.

- Lorsque des pièces sont à changer, prévoir de venir à l'avance avant à l'entraînement afin de faire les réparations
- Aucun autocollant figurant sur le casque ne devra être enlevé d'aucune manière que ce soit
- Aucun autre autocollant que ceux figurants ne devra être apposé sur le casque
- Aucune dégradation du matériel, autre que l'usure normale associée à la pratique du football américain, constatée à la remise de l'équipement ne sera tolérée.

Lors de leur première année, les adhérents louant le matériel individuel de protection devront le laisser au local du club, sauf accord de leur coach.

##### - Pour la tenue de match :

Pour les matchs, une tenue sera soit amenée par le joueur, soit prêtée par le club et sera restituée à la fin de celui-ci (pantalon et maillot aux couleurs du club) le reste de l'équipement sera amené par le joueur lui-même.

Cet équipement contribue à la pratique du football américain, sans sa tenue de match le joueur ne sera pas accepté sur le terrain.

Il a donc la charge de son entretien, notamment en termes de propreté.

Lavage : 30° maximum, pas de sèche-linge.

Aucune dégradation du matériel, autre que l'usure normale associée à la pratique du football américain, constatée à la remise de l'équipement ne sera tolérée.

Le non-respect de ces engagements expose l'adhérent à une retenue sur la caution équivalent au montant des dégâts constatés.

Le tarif de location et le montant de la caution sont décidés en assemblée générale ordinaire.

Un tarif spécifique peut être proposé aux nouveaux adhérents.

Ce service de location est proposé dans la limite des stocks disponibles.

Tout équipement demeure la propriété du club tout au long de la saison et devra être rendu au plus tard à la date fixée par le coach de sa section.

Dans le cas où l'adhérent arrête l'activité sportive en cours de saison, ou s'il ne se rend plus aux entraînements (1 mois d'absence justifié ou non), il devra restituer le matériel dans les plus brefs délais.

En cas de non-restitution, une lettre recommandée sera envoyée, sans réponse dans les 15 jours, la caution sera alors encaissée sans préavis.

#### ARTICLE 6 : EQUIPEMENT DES JOUEURS DE FLAG

Les joueurs de flag se présenteront avec une tenue correcte et propice à la pratique de ce sport et des crampons homologués par la fédération.

Pour les matchs, une tenue et des flags type « pop » seront prêtés par le club et seront restitués à la fin de celui-ci.

Une attention est appelée sur les lunettes de vues.

#### ARTICLE 7 : EQUIPEMENT DES ATHLETES PRATIQUANT LE CHEERLEADING

Les athlètes pratiquant le cheerleading devront pendant les entraînements et les compétitions :

- Avoir les ongles courts et sans danger de se blesser ou blesser un membre de son équipe. Les faux ongles sont également interdits.
- Avoir les cheveux attachés avec un élastique.
- Ne pas avoir de chewing gum.
- Avoir une tenue de sport obligatoire.
- Avoir des baskets de cheerleading blanches obligatoires.
- Avoir une serviette et une bouteille d'eau.
- Pas de bijoux (montre, boucles d'oreilles créoles etc...) / ni lunettes

Lors des jours de match, l'athlète prendra également sa tenue personnelle (haut + jupe + short cheer + chaussettes + nœuds pour les cheveux).

L'équipement contribue à la mise en valeur du cheerleader, il a donc la charge de son entretien, notamment en termes de propreté et d'entretien.

Lavage : 30° maximum, pas de sèche-linge.

Aucune dégradation du matériel, autre que l'usure normale associée à la pratique du cheerleading, constatée à la remise de l'équipement ne sera tolérée.

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces règles entraînera l'encaissement de tout ou partie du montant de la caution.

Tout équipement demeure la propriété du club tout au long de la saison et devra être rendu au plus tard à la date fixée par le coach de sa section.

De plus lors d'une absence prolongée (blessure, maladie...) ou d'un arrêt, l'athlète est tenu de rapporter son équipement au club dans le mois qui suit (sans remboursement de location).

En cas de non-restitution, une lettre recommandée sera envoyée, sans réponse dans les 15 jours, la caution sera alors encaissée sans préavis.

#### ARTICLE 8 : EFFETS PERSONNELS DES ADHERENTS

Les portes des vestiaires ne sont pas équipées d'un système sécurisé.

Chaque adhérent reste responsable de tout matériel qu'il introduit dans l'enceinte des vestiaires, terrains, gymnase et tous autres lieux où le club se rassemble.

Il en supportera seul les frais de vol ou de détérioration le cas échéant.

Nous recommandons à chacun de vérifier la fermeture des vestiaires, de respecter le matériel des autres personnes présentes, et de s'assurer qu'il quitte les lieux du rassemblement avec l'ensemble de son matériel.

## ARTICLE 9 : LES DEPLACEMENTS

Si vous êtes parents de licencié, les Aigles vous solliciteront pour véhiculer les joueurs, lors de déplacements.

Pour toute personne (parent ou adhérent) véhiculant un autre membre du club pour quelque déplacement, le conducteur s'engage à ne prendre des enfants/adultes dans mon véhicule pour un déplacement qu'aux conditions suivantes :

- Que le contrôle technique de mon véhicule soit à jour
- Que l'assurance de mon véhicule soit valide
- Que je n'ai pas déjà été verbalisé pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants
- Que mon véhicule soit équipé des dispositifs de sécurité exigés par la loi.

À effectuer les déplacements avec le club des Aigles, et dégage de toute responsabilité l'association concernant les blessures et dommages occasionnés à mon enfant, moi-même ou à un tiers, ainsi que les personnes utilisant leur véhicule personnel en tant qu'accompagnateur lors des déplacements à l'extérieur.

## ARTICLE 10 : OBLIGATIONS ET DEVOIRS

L'athlète s'engage :

- À participer régulièrement aux entraînements avec ponctualité ainsi qu'aux rencontres
- À prévenir à l'avance l'entraîneur en cas d'absence ou de retard
- À suivre sérieusement toutes les consignes de l'entraîneur, notamment les consignes de sécurité
- À respecter les autres joueurs sans discriminations aucunes
- À se présenter avec une tenue correcte et propice à la pratique du sport
- L'athlète doit s'assurer de la conformité de son équipement (complet) avant chaque entraînement et rencontre, et doit respecter les couleurs du club
- À respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements
- À accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement
- À avoir de façon générale un comportement irréprochable, tant vis-à-vis de ses partenaires que tout autre membre du club, toujours rester maître de lui, avoir une conduite exemplaire sur et hors du terrain qui plus est lorsque l'image du club est engagée
- À s'exprimer avec retenue, sans tenir aucun propos politique ou xénophobe
- À régler sa cotisation annuelle au club
- À ne pas se présenter en état d'ébriété
- À respecter l'éthique sur le dopage
- À participer régulièrement à la vie du club, ainsi qu'à sa promotion lors des manifestations vis-à-vis de nos partenaires
- À ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites ou autres produits contraires à l'hygiène sportive
- À ne pas avoir en sa possession des armes blanches et/ou tous autres objets pouvant blesser autrui

Les parents s'engagent :

- À faire respecter le présent règlement intérieur par leurs enfants
- À avoir un comportement sportif irréprochable lors des manifestations sportives
- À ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif et le choix des entraîneurs (composition de l'équipe, placement des athlètes, stratégie de jeu, chorégraphie, musique ...)
- À participer à la vie du club (matches, tournois, déplacement, partenariats, ...) en liaison étroite avec les entraîneurs et les bénévoles
- À ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du club sans autorisation préalable du conseil d'administration
- Les parents sont responsables financièrement des dégradations commises par leurs enfants.
- Les accès aux vestiaires et aux abords des lieux de pratiques, pendant les entraînements et les rencontres sont interdits à toute personne non licenciée et non présente sur les feuilles de match, sauf autorisation de l'arbitre et de l'entraîneur

Les initiateurs qui encadrent les séances s'engagent :

- À être ponctuels,
- À être sobre,
- À s'exprimer avec retenue,
- À ne tenir aucun propos raciste ou politique
- À avoir une tenue correcte et propice à la pratique du sport,
- À promouvoir la lutte contre le dopage.

Nous vous rappelons que le surclassement ne prédispose en aucun cas de la sélection en catégorie supérieure de votre enfant, celle-ci étant de la responsabilité exclusive des entraîneurs.

Chaque membre, chaque parent s'engage lors de son adhésion ou celle de son enfant au club, à respecter et faire respecter le présent règlement intérieur.

MERCI

